

COMMUNE DE BROQUIES
PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Le lundi 26 Septembre 2022 à 20h30

Présents : **11** : M Jean-Luc CRASSOUS, M Claude REYNES, M Alain AMIDIEU, M André GAVALDA, Mme Sylvie GENIEYS, Mme Céline POINDRON, Mme Sammy QUERALT, M Maxime REYNES, M Christian SERIN, , Mme TAURIAC Emeline, M Gilbert TOULOUSE

Représentés : M Jaques ANTONIN représenté par M Claude REYNES, Mme Julie BOSC représentée par Mme Emeline TAURIAC, M Christian BRENGUES représenté par M Jean-Luc CRASSOUS, M Bernard MARITAN représenté par M Alain AMIDIEU

Le quorum étant atteint, M Jean-Luc CRASSOUS, Maire, ouvre la séance, désigne Mme Emeline TAURIAC secrétaire de séance et rappelle l'ordre du jour :

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu du 11/07/2022
- Régularisation de l'affectation du résultat 2020 du budget lotissement
- Régularisation de l'emprunt 2019 pour le budget eau assainissement
- Garantie du prêt consenti par SUD MASSIF CENTRAL HABITAT ENTREPRISE
- Demande de subvention à l'Agence de l'eau Adour Garonne

1 Approbation du compte rendu du 11 Juillet 2022

Le compte rendu est validé en séance

2 Régularisation de l'affectation du résultat 2020 du budget lotissement

Monsieur le maire rappelle le budget annexe lotissement "Broucayrols 2" créé afin d'évaluer le risque financier supporté par la collectivité. Il précise que les opérations de lotissement doivent être individualisées dans un budget annexe, quel que soit le régime fiscal retenu. Ces opérations ne peuvent pas être qualifiées de missions de service public mais relèvent de l'exploitation et de la gestion du domaine privé par la collectivité et constituent, à ce titre, une activité privée. Ainsi dans la mesure où les opérations sont destinées à la vente, le produit de celle-ci se traduit par le reversement de l'excédent de la section de fonctionnement du budget annexe au budget principal à la fin de l'opération.

Monsieur le maire informe que la commune a affecté par erreur le résultat 2020 de ce budget à l'investissement et propose au conseil municipal de l'autoriser à procéder à la régularisation de cette opération.

Pour : 15 voix

3 Régularisation de l'emprunt 2019 pour le budget eau assainissement

Monsieur le maire rappelle la délibération DE_2019_15 autorisant l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts d'un montant de 360 000 € destiné au financement de l'Interconnexion du réseau d'eau potable.

L'emprunt a été imputé au budget communal et une créance au compte 27638 d'égal montant a été constatée envers le budget eau assainissement. Ces échéances sont remboursées par le budget communal et refacturées au budget eau assainissement.

Depuis 2022 le budget eau assainissement est un budget autonome, donc l'emprunt doit lui être transféré.

Afin de régulariser ce budget il est proposé :

- Transférer l'emprunt au budget eau assainissement
- Annuler les remboursements 2019, 2020 et 2021 entre le budget communal et le budget eau assainissement

Pour : 15 voix

4 Garantie du prêt consenti par SUD MASSIF CENTRAL HABITAT ENTREPRISE

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 134367 en annexe signé entre : SUD MASSIF CENTRAL HABITAT ENTREPRISE

ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

La commune de BROQUIES accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de 2596245.00 euros souscrit par SUD MASSIF CENTRAL HABITAT ENTREPRISE dans le cadre de l'extension de l'EPHAD « Le Relays »

Pour : 15 voix

5 Demande de subvention à l'Agence de l'eau Adour Garonne

Dans le cadre de l'opération « Cœur de village de BROQUIES », M. le Maire précise :

- Les travaux sont estimés à 1 745 849,87 € HT
- Les travaux sont répartis de la manière suivante :
 - eaux usées : 347 779,65 € HT.
 - eaux pluviales : 409 636,20 € HT.
 - eau potable : 283 618,93 € HT.
 - aménagement de surface : 704 815,09 € HT.

Il est proposé d'effectuer le financement par emprunts et subventions

Pour : 15 voix

6 Questions diverses

6.1 DM budget

Une DM a été réalisée pour :

- Payer le véhicule acheté afin de faciliter le fonctionnement des agents municipaux,
- payer la dernière facture de travaux concernant l'aménagement de l'APC.

6.2 Licence IV

Les communes de moins de 3500 hab et ne disposant de licence IV ont jusqu'au 31/12/2022 pour pouvoir en créer une. Après vérification, la commune ne rentre pas dans ce cadre car elle disposait d'une licence IV au 31/12/2019.

6.3 Nettoyage GR

Un grand nettoyage a été fait sur une partie du GR passant sur notre commune, plus précisément au Chemin de Lensouse. Débroussaillage et rempierrage ont permis de retrouver un splendide chemin de randonnée.

Suite à cela, la mairie prendra un arrêté interdisant aux motos de circuler sur ce chemin afin de ne plus l'abîmer.

6.4 Toilettes Publique du Ballat

Ces toilettes étant trop anciennes, il est prévu des travaux de mises aux normes.

Il y a pour projet d'en construire de nouvelles à l'angle du terrain de pétanque (2 toilettes, 2 urinoirs et un lavabo)

6.5 Conciliation

A la demande d'un administré, un conciliateur de l'entreprise ACCT a demandé un rendez vous à monsieur le maire. Le conseil accepte de recevoir le médiateur mais n'étant pas à l'origine de la demande refuse toute intervention financière.

6.6 Sécurisation Jeux au Jardin Public

La balançoire en bois du parc de jeux se détériore. Celle-ci a été réhabilité afin d'être sécurisée au maximum.

L'achat d'une nouvelle balançoire devrait intervenir rapidement.

6.7 Machine à Glaçons Salle des Fêtes

Depuis plusieurs semaines, la machine à glaçons de la salle polyvalente ne fonctionne plus. Un chargement en gaz a été effectué par l'entreprise Chassaing Technologie. Malgré ça, la machine ne refroidie plus.

Il est prévu l'achat d'une nouvelle machine afin de pouvoir toujours proposer ce service lors de la location de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance

CRASSOUS J-L.
Maire

BRENGUES C.
1er adjoint

MARITAN B.
2ème adjoint

REYNES C.
3ème adjoint

AMIDIEU A.
4ème adjoint

Représenté par
CRASSOUS J-L.

Représenté par
AMIDIEU A1.

ANTONIN J.

BOSC J.

GAVALDA A.

GENIEYS S.
Déléguée

POINDRON C.

Représenté par
REYNES C.

Représentée par
TAURIAC E.

QUÉRALT S.

REYNES M.

SERIN C.
Délégué

TAURIAC E.

TOULOUSE G.